dème assez grave. Il a été reconduit à son domicile, où il reçut les soins du docteur Spinelli.

L'enquête établira les causes de l'accident.

CAMBRAI

La paroisse de Saint-Sloud était en fête dimanche après-midi : elle recevait, en effet, Sa Grandeur Mgr Delamaire, qui présida les vêpres et qui adressa la parole à la foule qui remplissait l'église.

Monseigneur, accompagné de MM. les vicaires généraux Margerin et Lamant, de MM. les chanoines Ponceaud et Colpin, de M. l'abbé Berteaux, curé de la paroisse, de M. le curé de Bantigny et de beaucoup d'autres ecclésiastiques, alla ensuite à l'école libre des garçons, présider une soirée récréative qui eut plein succès.

Le Dunker des Ecoles Catholiques a donné dimanche sa seconde soirée de Noël, avec le même succès que mercredi.

Dans la « Messe de Minuit », saynète en trois tableaux, MM. Dubar, Sobry, H. Lefebvre, Lebhon et Cahiez se sont fait grandement applaudir.

Pour remplir le premier entr'acte, M. A. François, comique par excellence, a dénné une chansonnette qui a provoqué l'hilarité générale et soulevé de longs et unanimes applaudissements.

Vint ensuite la « Pastorale de Noël » comprenant : 1. La Salutation Angélique ; 2. La Gloria des Anges ; 3. La Crèche ; 4. Le triomphe de Jésus, dans une grande apothéose.

Ces 4 tableaux vivants, avec des jeux de lumière savamment organisés et parfaitement appropriés à la circonstance, ont produit un effet merveilleux dans la salle tout entière.

Le charmant petit Jésus, le jeune Bernard, a particulièrement rempli son rôle d'une façon admirable.

Le piano a été tenu avec beaucoup de talent par M. H. Germa.

MM. J. Bernard, M. Dinsteaux, J.-B. Bottinaux, P. Bottineau, M. Brunet, E. Lemaire, M. Lefebvre et P. Devillers, ont aussi parfaitement rénssi, chacun dans leur genre et chacun de vifs applaudissements.

A la fin de cette magnifique séance, M. l'archiprêtre a pris la parole pour remercier les acteurs de leur dévouement et de leur réussite : il remercia également M. Louis Lefebvre, qui a inauguré lui-même, au Dunker, les séances de Noël, il y a 25 ans et qui continue chaque année à y apporter son précieux concours.

Les remerciements de M. l'archiprêtre allèrent aussi à celui qui, depuis quelques années, se dévoue sans compter pour l'organisation de ces soirées qui deviennent splendides, grâce au perfectionnement apporté dans tout le matériel. Pour ne pas blesser la modestie de ce grand organisateur qu'on ne trouve que dans les coulisses, M. l'archiprêtre n'a pas voulu le nommer ; mais le nom de cet homme de zèle et de dévouement était sur toutes les lèvres : M. Paul Duverger.

MAUBEUGE

Un portrait de Jean Gossart vendu 50.000 francs. — Le 16 décembre a eu lieu, à l'Hôtel Drouot, à Paris, une vente de tableaux dans laquelle figurait une œuvre du peintre maubeugeois, dont le buste fut érigé l'an dernier sur la Place Verte, Jean Gossart, dit Jean Mabuse.

L'œuvre était catalogué : Portrait supposé de Jacqueline de Bourgogne, collection Paul Leroy.

Cette toile minuscule, mesurant à peine 35 centimètres sur 25, a été adjugée au prix de 50.000 francs.

Suicide. — Vendredi matin, Henri Laverdisse, 65 ans, journalier au faubourg Saint-Quentin, a eu les jambes coupées par un train, entre Douzies et Croix-Mesnil. Il est mort quelques instants après. Laverdisse avait eu dimanche une discussion avec son beau-fils, Désiré Vandenbor.

POIX-DU-NORD

Pendue. — Profitant d'une absence de son mari, Mme Carré, née Augustine Trouillet, 49 ans, s'est pendue dans son grenier.

HISTOIRE AMUSANTE

On nous raconte une histoire bien amusante que nous nous empressons de porter à la connaissance de nos lecteurs.

Dans une commune non loin de Lille vivait une vieille dame fort riche, veuve depuis longtemps. Son mari, à une époque déjà éloignée, a eu son quart d'heure de célébrité, comme maire d'une localité industrielle voisine.

N'ayant que de rares relations, la bonne dame ne voyait guère que l'instituteur de sa résidence, très empressé autour d'elle dans toutes les occasions possibles. On disait quelquefois l'un chez l'autre, et tout allait pour le mieux.

Dernièrement, elle devient malade et meurt. Notre instituteur, profondément désolé, laissa là sa classe pendant plusieurs jours pour s'occuper des multiples détails que comportent les funérailles, absolument comme s'il eût été le plus proche parent. Il espérait qu'en récompense de ses bons offices, il avait été institué héritier.

La dame n'avait, en effet, que des parents éloignés, que l'on dût rechercher activement et qui finirent par être découverts au loin.

Mais, hélas ! quelle désillusion !

A la lecture du testament, on vit qu'elle avait complètement oublié le maître en question.

Celui-ci ne peut se consoler d'une aussi noire ingratitude, et il n'a pas manqué de faire voir à tout le monde le chagrin qu'il en éprouvait. Quoi ! l'amitié et les bons services sont ainsi appréciés ! C'est à désespérer de l'humanité. Notre maître d'école ne peut en revenir. Il avait si bien compté sur la succession de la bonne dame pour mettre du beurre sur le pain de ses vieux jours.

Les habitants de la commune où il exerce ses importantes fonctions se sont beaucoup divertis de la mésaventure du monsieur, qui est, depuis lors, l'objet de toutes les conversations et, plus particulièrement, dans les cabarets, où il est véritablement tourné en ridicule, ce qui n'augmentera pas le peu de considération dont il jouit.

Pauvre pédagogue, va ! Tu peux dire comme dans la chanson des « Noces de Jeannette » :

« C'était bien la peine *(bis)*
« De... se dévouer ainsi ».

Nous garantissons l'authenticité de l'histoire.

ETAT-CIVIL DE TOURNAI

Du 16 au 24 décembre

— Mariages. — Jérôme Dekeyster, garçon d'hôtel. — Léon Prévost, v. ch. d'Ath. — Marie Decorbé, r. Ste-Catherine. — Marcel Soleil, tuchet d'Antoing. — Yvonne François, r. des Campeaux. — Elisabeth Carbonnelle, rue des Carmes. — Gustave Debacker, avenue de Maire. — Marguerite Godfroid, r. des Meules. — Jérôme François, r. des Augustins. — Hérémie Vanderzypde, r. des Croisiers. — Lucien Varvenne, ch. de Renaix. — Lucienne Varvenne, id. — Raymond Rutteau, ch. de Douai. — Gabriel Desprets, pl. aux Oignons. — Marie Carbonnelle, r. des Ingers. — Nelly Prière, c. de St-Amand.

Publications de mariage. — Pierre Marissal, peintre, r. Marvis et Marie Boclaert, ménagère. — Théophile Boseuyt, tisserand, r. Morelle et Germaine Gens, rattach. — Albéric Van Isegham, garde-convoi, q. des Frères-Haghe et Marie Filleul, s. p. à Gendbrugge. — Ferdand Brienne, manutister à Vesle et Valérie Landas, cuisin., r. des Carliers. — Alfred Boulanger, journal., r. des Campeaux et Louise Bastien, journal. — Pierre Duprez, camionn., rue du Château et Eugénie Gadenne, journal.

Mariages. — Jérome Dekeyter, garçon d'hôtel et Cécile Vandekeere, s. p. — Victor Jorion, journalier à Blaton et Maria Masquelier, journalière. — Théodore Grégoire, confiseur et Irma Fontaine, tailleuse. — Charles Delsegere, cordonnier et Joséphine Potier, journalière. — Hubert Dubart, carr., et Marie Delsby, dévid. — Eugène Viviand, propriétaire et Marie Pinsard, s. p.

Décès. — Joséphine Marlière, 77 ans, march., r. de la Triperie, v. de Théophile Choquet et de Alexandre Choquet. — Henriette Flévet, 89 ans, s. p., r. Haigne. — Julienne Fremeleu, 4 mois, r. Marvis. — Robert De Ruvter, 2 mois, r. des Croisiers. — J.-B. Brunin, 61 ans, rent., r. Crespel, v. de Justine Dubar et ép. d'Alice Pouparet. — François Varvenne, 78 ans, s. p., r. des Sœurs-de-la-Charité, v. de Céline Chévalle, de Rosalie Dutrannoit et ép. de Célestine Dumez. — Louis Lodise, 75 ans, briquetier, ch. de Lille, v. de Rosalie Daubenfeld. — Jean Logan, 81 ans, s. p., r. des Sœurs-de-la-Charité, v. Emma Ashton. — Juvénal Spel, 71 ans, colport., boulev. Lalaing.

L'ÉCHAUFFEMENT
aux Mines de Courrières

LE DANGER EXISTE TOUJOURS

A la suite des travaux de sécurité qui avaient été entrepris, les ouvriers de la fosse n° 5 étaient redescendus jeudi matin dans la mine.

Mais le travail a dû être de nouveau suspendu.

La Compagnie a envoyé la note suivante au président de la section syndicale des mineurs de Sallaumines :

La situation qui s'était améliorée depuis mercredi, s'est subitement aggravée par suite de la rencontre d'une cassure très échauffée.

Dans ces conditions, le travail a été de nouveau suspendu à la fosse n° 5 dont le personnel, sauf celui qui sera occupé aux travaux spéciaux, sera réparti dans les autres puits de la concession, à partir de lundi matin.

Un train spécial composé de wagons de la Compagnie du Nord assurera le transport.

Le personnel recevra une indemnité d'une demi-journée pour le chômage de samedi.

Un certain nombre de mineurs, mécontents, seraient disposés à partir dans d'autres concessions.

Le délégué mineur Lemal a écrit les rapports suivants :

Rapport du 18 décembre 1907. — Dès que j'ai appris que l'exploitant avait prévenu à domicile les ouvriers qu'il y avait une coupe le jeudi 25 décembre à la fosse n° 5, je me suis présenté à onze heures du soir pour descendre au niveau 260, — je suis monté au niveau de 228 par le couloir du long treuil de Marie, retour d'air qui donne accès à la même veine Nord-Ouest par le deuxième plat ; — j'ai d'abord constaté à cette heure que l'air était toujours chaud.

Puis je me suis dirigé vers la voie en ferme de la taille Montreuil. A mon arrivée j'ai constaté un faible dégagement de fumée et de gaz provenant toujours des remblais ; ensuite je suis passé dans la veine en ferme de la taille Rogez où j'ai constaté la même chose.

Vers une heure et demie du matin, par une trouée faite de la voie en ferme Rogez, qui longe le châssis touché par les éboulements, j'ai remarqué qu'un plus fort dégagement de fumée et de gaz se produisait.

A mon départ à quatre heures du matin pour retourner vers l'accrochage, par suite des dégagements de gaz je me suis aperçu du malaise que les ouvriers éprouvaient.

A mon arrivée à la lampisterie, j'ai vu M. Dupont, ingénieur de la fosse accompagné du chef porion Ledent à qui j'ai expliqué la situation et ma crainte concernant le personnel

Pour ma part, je crois que c'est commettre une imprudence que de laisser descendre les ouvriers avant d'avoir trouvé les causes véritables qui donnent ces dégagements de fumée et de gaz.

Signé : Alfred Lemal.

Rapport du 27 décembre 1907. — Descendu au niveau de 228, je me suis présenté sur les lieux de l'échauffement de la veine Marie Nord-Ouest au niveau de 228. En arrivant au pied de descenderie Longloz, quelle fut ma surprise de voir la cheminée de la taille Montreuil qui permettait d'apercevoir les dégagements de fumée et de gaz, bouché par des arenus, des cailloux et de l'argile contre les cailloux.

Ensuite passé par la taille Montreuil j'ai demandé à M. Demaison, ingénieur, pourquoi le chassis était bouché ; — il m'a répondu qu'il n'en savait rien.

Voyant probablement mon mécontentement de ce que le chassis était bouché, il le fit débocher immédiatement par M. Dupond, ingénieur de la fosse n° 5, et aussitôt l'opération faite, je me suis aperçu qu'un fort dégagement de gaz et de fumée empêchait la lampe à benzine de tenir sa lumière.

Avant mon départ pour remonter au jour, j'ai constaté également à ladite voie en ferme de la taille Montreuil, par un trou dans les remblais qu'une épaisse fumée se dégageait, celle-ci presque brûlante ; je me suis aperçu aussi à cet endroit que l'exploitant combattait le feu avec de l'argile et qu'au bout d'un certain temps, l'argile se trouvait être chaude.

Pour ma part, je ne saurais trop répéter de chercher à cet endroit les véritables causes de ces dégagements de gaz et de « fumée brûlante ».

Signé : Alfred Lemal.

M. Léon, ingénieur en chef du contrôle, et le délégué mineur Alfred Lemal sont descendus samedi matin dans le puits n° 5, où ils ont longuement exploré la partie devenue dangereuse.

Les foires de Leipzig en 1908

Foire d'Avant-Pâques (échantillons d'échantillons) pour les articles suivants : articles de céramique, de verrerie, de métal, de papeterie, de cuir, de caoutchouc, d'ivoire, de celluloïd, objets d'art et de décoration, articles de ménage et de cuisine, jouets, bimbeloterie, articles de carnaval et de cotillon, articles « d'attrape », articles pour arbres de Noël, fleurs artificielles, savons et parfumerie, articles de toilette, de voyage et de sport, articles pour écrire, articles de bureau, articles scolaires, articles de dessin, instruments de musique, automates, instruments scientifiques, outils, etc.), du 2 au 14 mars. — La plus grande partie des transactions s'accomplissent en réalité durant la première semaine et même durant les trois premiers jours.

Foire de Pâques (surtout pour fourrures, cuirs, etc., ainsi que pour tissus), du 19 avril au 17 mai. Ouverture de la Foire de Pâques pour les cuirs, le 27 avril, Bourse de la Foire des cuirs, le 27 avril, de 5 à 7 h. du soir, à la Nouvelle Bourse de Leipzig.

Foire de la Saint-Michel (pour fourrures, cuirs, etc., ainsi que pour tissus). — En même temps, Comptoirs d'échantillons pour les objets qui font partie de la matière des transactions à la Foire d'Avant-Pâques, du 30 août au 29 septembre. — Même observation que pour la Foire d'Avant-Pâques.

Ouverture de la Saint-Michel pour les cuirs, le 16 septembre. Bourse de la Foire des cuirs, le 16 septembre, de 5 à 7 h. du soir, à la Nouvelle Bourse de Leipzig.

La réunion dite Foire du papier (Exposition organisée par l'Union des Industries du Papier et de la Papeterie de l'Allemagne Centrale) a lieu dans l'immeuble, sis 14 Petersstrasse, deux mêmes dates que la Foire d'Avant Pâques et la Foire de la Saint-Michel.

Les Marchés des Soies du Parc commencent les 1 mars et 10 juin.

Les Foires des Soies du Parc, dont la durée n'est pas déterminée, commencent le 27 décembre 1907, le 21 avril 1908 et le 13 septembre 1908.

Les Bourses de Fil (Réunion des tisseurs négociants, tisseurs et autres gros consommateurs, en vue d'échange d'opinions et de conclusion de marchés. En même temps, Exposition, à la Nouvelle Bourse de nouveautés de l'industrie textile, d'appareils, modèles brevetés, etc., et aussi, à l'occasion, d'échantillons de tissus vendus dans les pays étrangers, d'échantillons de la récolte cotonnière etc.), se tiendront à une date non encore déterminée.

L'Exposition de l'Union allemande des Pelletiers (Présentation de nouveautés de la pelleterie, d'articles de garniture, ainsi que d'outils et machines nécessaires pour les dames, etc.) aura lieu à la Nouvelle Bourse les 29 et 30 avril.

Marché et exposition internationale de voitures automobiles, motocyclettes, bicyclettes, machines à écrire, et autres produits de la mécanique fine, durant la première quinzaine d'octobre.

Il est à remarquer que les Foires des Fourrures ne sont plus aujourd'hui des manifestations périodiques caractéristiques. Le commerce des fourrures est devenu depuis longtemps à Leipzig un grand commerce stable ; les transactions présentent à certaines époques, que connaissent d'avance tous les hommes de la branche, une recrudescence d'animation; mais ces périodes d'activité se correspondent pas toujours aux dates indiquées par le programme général des « Foires » de Leipzig.

Les seules Foires vraiment intéressantes pour nos producteurs sont les Foires en échantillons et en gros dites d'Avant-Pâques et de la Saint-Michel (avec la Foire de la Papeterie, qui y est annexée) et les Marchés et Exposition internationale d'Automobiles.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL D'HAZEBROUCK

— Theeten Julien, 17 ans, domestique à Terdeghem, poursuivi pour contrebande, acquitté comme ayant agi sans discernement et remis à ses parents.

— Palade Emile, 20 ans, tisserand à Nieppe, 6 jours de prison pour contrebande.

— Dauchez Berthe, femme Berquin, 21 ans, ménagère à Oxelaere, 1 mois de prison avec sursis pour vol.

Locten Jean-Baptiste, 29 ans, journalier à Merris, 15 jours de prison pour filouterie d'auberge.

— Boulier Paul, 24 ans, ouvrier d'usine à Morbecque, 6 jours de prison avec sursis, pour coups et blessures.

— Bécuwe Rosalie, femme Deheeger, 52 ans, ménagère à Cassel, trois jours de prison, avec sursis, pour contrebande.

— Loriez Henri, 38 ans, journalier à Estaires, 15 fr. d'amende pour chasse sans permis.

— Dupont Ernest, 24 ans, tuilier à Neuf-Berquin, 1 mois de prison, avec sursis, pour coups et blessures.

— Dupont Albert, 17 ans, tuilier à Neuf-Berquin, poursuivi pour coups et blessures, acquitté comme ayant agi sans discernement et remis à ses parents.

— Loviny Paul, 24 ans, tuilier à Neuf-Berquin, 20 jours de prison avec sursis, pour coups et blessures.

COIN DES MÉNAGÈRES

FRIANDS

CORRESPONDANCE MARMITONESQUE

Attendu que... on est autorisé à faire des visites de nouvel an, à formuler des souhaits à partir de la Grande fête de Noël, je viens, amies ménagères, vous dire que je la souhaite bonne et heureuse à vous et à tous les vôtres, pleine de douceurs... comme mes chroniques. Et puis, je vous offre pour étrennes deux recettes de friands et la manière de faire de la glace pour les glacer. Vous pourrez constater que ce n'est pas de la petite bière, allez !

—o—

Friands (se conservant longtemps). — Préparation : cent vingt grammes de beurre, cent cinquante grammes de sucre, soixante amandes (si possible fraîches) mondées et pilées, cent grammes de farine, et soixante grammes d'écorce d'orange hachée finement.

Manier le beurre en crème, mêler-y successivement sucre, farine, amandes, écorce d'orange ; ajoutez suivant goût une cuillerée à café de rhum ou de kirsch. — La pâte s'étend à la cuisson, espacez les petits tas sur la tôle beurrée. On peut aussi couper la pâte après la cuisson, sur la tôle avant le complet refroidissement. Glacer à volonté.

—o—

Glace. — Un quart de verre d'eau, un petit verre de kirsch ou rhum, ajoutez autant de glace de sucre (sucre pilé passé au tamis de soie et contenant une cuillerée à café de fécule de pommes de terre par cent vingt-cinq grammes de sucre) qu'il en faut pour rendre le mélange coulant et consistant ; travaillez dix minutes avec une cuiller de bois pour la rendre lisse. Etendez au couteau cette pâte en une mince couche égale.

Autre recette portant le même nom. — Deux cent cinquante grammes de farine — même poids de beurre, cent vingt-cinq grammes de sucre pilé, quatre jaunes d'œufs cuits dur, passés au tamis, une écorce de citron râpée.

Cuire, dans des moules à tartelettes beurrés et farinés dans un four de chaleur modérée 15 à 20 minutes. Laissez refroidir avant de démouler.

—o—

Correspondance Marmitonesque. — Une lectrice recommandante. — Hélas ! Madame, je n'ai jamais été ni hôtelier, ni cafetier, et jamais je n'ai pénétré chez mon vieux pour savoir comment ils préparaient leur café. Ce que je sais, c'est qu'ils font (beaucoup du moins) leur mélange de cafés eux-mêmes, et... ne le disent à personne. Ces jours-ci, j'ai pu saisir une conversation qui peut vous intéresser... la voici. — « Eh bien ! je prends cinq cents grammes « de café pour dix litres, je fais bouillir « l'eau, j'y mets un peu de chicorée, et « l'eau en ébullition j'y ajoute mon café « moulu. — Je verse tout dans... un pot de « grès et je bouche hermétiquement. — Le « lendemain je décante et mets en bou- « teilles. » Il va sans dire qu'il faut le faire réchauffer au bain-marie. — Essayez en réduisant les proportions !.....

MARMITON.

(Reproduction réservée seul pour la « Croix » et ses suppléments).

PORT DE DUNKERQUE

ENTRÉES du 26 décembre

St-Nazaire, v. Ville-de-Carthage, 1415, dm.

du 29 décembre

Bombay, v. ang. Umzumbi, 2144, dm. (suite 3).

SORTIES du 28 décembre

Boulogne, v. Marius, 235, dm.
Liverpool, v. ang. Kenmore, 2210, dm.
Havre, v. Amiral-Mielly, 2234, dm.

du 29 décembre

Glasgow, vap. ang. Invernia, 1201, dm.
Hamburg, vap. all. Suevia, 1201, dm.
Cardiff, v. ang. J. V., lest, 1444, lest.
Amsterdam, vap. holl. Delfland, 1768, dm.
Roquetas, br. Amada, 194, lest.

NOUVELLES MARITIMES

ARRIVAGES :	VENANT DE :
Glasgow 27 déc. 3m ang.	Fleshire Dunkerque
DEPART :	ALLANT à :
Newcastle 27 déc. st.	Spring Dunkerque
Aiget 24, st.	Kaiana (en route d'Australie) id
Bombay 27, st. ang.	John M. Sayry id
Colombo 24, st. ang.	City of Athens id (est route de Calcutta)
Adélaïde 24, st. ang.	Boleshire id

PROGRAMME

(Voir en dernière page)

VÉRITABLES
GRAINS DE SANTÉ
DU DOCTEUR
Purgatifs FRANCK Purgatifs
LE REMÈDE DE LA
CONSTIPATION
ENVOI GRATUIT d'Echantillon
F. FRANCK, 64, R. d'Amsterdam PARIS
Se vente dans toutes les Pharmacies

Librairie de la Croix du Nord
Succursale de la Maison de la Bonne Presse de Paris
4, rue des Sept-Agaches (GRANDE-PLACE) LILLE

Pensées de Pascal, 1 volume.
Sermons de Bossuet, 3 vol.
Méditations sur l'Evangile, de Bossuet, 2 vol.
Imitation de J.-C., 1 vol.
Œuvres de Saint Denys l'Aréopagite, 1 vol.
Méditations de Saint Thomas, 1 vol.
Traité de l'Humanité de J.-C. de Saint Thomas. 1 vol.
Chaque volume broché, 1 fr. ; franco, 1 fr. 25.

A MEDITER

« Le public se demande parfois pourquoi Médecins et Pharmaciens sortent si souvent indemnes des épidémies ?

« C'est parce qu'ils ne boivent comme apéritif que du BANYULS-TRILLES. »

(Extrait du « PETIT PRATICIEN » organe de Défense des intérêts professionnels médicaux et pharmaceutiques)

DANS TOUS LES CAFÉS ET LES BONS ESTAMINETS

Exigez l'étiquette sur la bouteille

Employez pour vos cheveux la SOYEUSE GOBERT. Elle procure les avantages suivants, ce qui explique la faveur avec laquelle elle est accueillie partout :

1° Elle prévient et arrête la chute des cheveux ; 2° Elle les empêche de blanchir ; 3° Elle fait disparaître les pellicules. Lille, 28, rue Esquermoise.

Le gérant : Ch. VERIN.

Imp. « Croix du Nord », 15, r. d'Angleterre, Lille.

DÉPÊCHES de la NUIT

SÉNAT

LA LOI DE FINANCES

Séance du matin

La séance du matin a été marquée par un incident assez grave infligé à M. Caillaux, ministre des Finances, par M. Touron, sénateur de l'Aisne, auteur d'un amendement qui combattait vivement le gouvernement, et qui n'en fut pas moins voté par le Haute Assemblée. On trouvera plus loin le compte-rendu de cet incident.

La séance est ouverte à neuf heures et demie sous la présidence de M. Antonin Dubost.

Sans discussion on vote : 1. Un projet de loi complétant l'article 24 de la loi de juillet 1905 en ce qui concerne les justices de paix diminuées de classe ; 2. Un projet de loi tendant à autoriser la perception des impôts, produits et revenus applicables au budget de l'Algérie pour l'exercice 1908.

On revient ensuite au budget, et on aborde la discussion des articles 1 à 8 de la loi de finances (nouvelle évaluation des propriétés foncières non bâties) dont la discussion avait été demandée hier par M. Lebrun et repoussée par le Sénat.

M. Doumic développe un contre-projet dont voici l'économie :

Les propriétés non bâties seraient réparties en quatre classes. Cette répartition étant effectuée, les immeubles seraient frappés d'un impôt annuel fixe de 9 fr. 50, 1 fr., 2 fr. 50 ou 7 fr. suivant la classe.

La répartition entre les quatre classes serait faite d'après les indications d'un tableau où l'orateur a distribué les propriétés suivant leur nature et leur importance. C'est ainsi que les parcs, vignes, jardins appartiennent à la première classe, tandis que les friches, prés et incultes feraient partie de la quatrième.

Le classement serait opéré dans chaque commune par les soins du conseil municipal, assisté des six contribuables les plus imposés et de répartiteurs. Les réclamations seraient jugées par une commission spéciale formée dans chaque commune.

M. Caillaux fait remarquer qu'il est injuste de taxer pour toute la France les terres d'après leur culture et leur utilisation, un jardin aux environs de Paris s'ayant pas la même valeur qu'un potager au fond de la province ; un parc en Seine-et-Oise ne devant pas payer le même taux qu'un bois de même étendue en Corse ; une vigne dans l'Hérault ne pouvant pas être comparée au clos d'un cru célèbre.

M. Mézéret, rapporteur général, observe à son tour que le procédé d'évaluation de M. Doumic est exactement celui du cadastre. Pour l'évaluation cadastrale on opère par commune et cependant on n'obtient que des résultats imparfaits. Or, M. Denoix propose d'opérer pour toute la France avec une méthode unique, sans tenir compte des différences de situation locale. Tout système est donc impossible à accepter.

L'article 1er du contre-projet de M. Denoix étant repoussé, le sénateur de la Dordogne n'insiste plus.

ECHEC A M. CAILLAUX

M. Touron développe un amendement qu'il déclare du reste n'être qu'un texte emprunté à M. Poincaré lui-même. Il est ainsi rédigé :

Art. 2. — Dès la promulgation de la présente loi, l'administration des contributions directes procédera, dans tous les départements, à une nouvelle évaluation du revenu des propriétés non bâties de toutes les communes, en commençant par celles dont les conseils municipaux auront demandé l'exécution de ce travail.

La nouvelle évaluation sera faite et ses résultats seront appliqués, pour chaque commune, au fur et à mesure de l'achèvement des opérations, dans les conditions prévues par les lois et règlementant le cadastre.

Les contribuables seront admis à réclamer contre le classement qui aura été attribué à leurs propriétés pendant les six mois, à dater de la publication du premier rôle dans lequel les résultats de la nouvelle évaluation auront été appliqués, et pendant trois mois à partir de la publication des deux rôles suivants. Ces réclamations seront présentées et inscrites suivant les règles applicables aux réclamations cadastrales.

Le sénateur de l'Aisne s'attache à faire ressortir les difficultés de l'application du système gouvernemental.

M. Caillaux, ministre des finances, défend le texte du gouvernement. Il explique que l'évaluation prévue doit être faite aussi rapidement que possible et avec le minimum de frais; c'est pourquoi l'estime que l'on doit employer le système de la déclaration par les propriétaires. La revision du cadastre coûterait 35 millions et demanderait plusieurs années.

M. Caillaux, qui déclare ne vouloir faire pour la propriété non bâtie qu'une évaluation analogue à celle qui fut faite, il y a une vingtaine d'années pour la propriété bâtie, combat l'amendement de M. Touron.

M. Bonnefoy intervient :

M. BONNEFOY. — Je suis maire de ma commune depuis 27 ans. En 1885, sur la demande de l'administration, nous avons procédé à la revision des évaluations de la propriété foncière, exactement comme M. Touron propose aujourd'hui de le faire.

L'opération a porté sur 927 hectares, qui fournissent 3900 parcelles à l'origine du cadastre, mais s'étient élevées à 7.000 par suite de la division de propriété.

La revision n'a demandé que huit jours. Elle n'a soulevé aucune difficulté. Cependant, nous n'avons refait ni plans, ni matrices. Je ne comprends donc pas les objections de M. le Ministre.

M. Poincaré, rapporteur général, parle dans le même sens que M. Bonnefoy. Il le fait d'autant plus volontiers, dit-il, que c'est lui qui, étant ministre des finances, prescrivit les expériences de 1891.

On vote ch, après pointage, l'amendement de M. Touron est voté par 136 voix contre 126.

La séance est suspendue à midi 20.

Séance de l'après-midi

Elle est reprise à 2 h. 1/2.

M. Briand, ministre de l'instruction publique et des cultes dépose le projet de loi voté par la Chambre, modifiant divers articles de la loi de 1905 sur la séparation des Eglises et de l'Etat (dévolution des biens).

M. Boudenoot fait voter un projet de loi relatif à la fixation du taux de dénaturation des alcools d'industrie.

M. Jean Dupuy fait voter un projet de loi sur le Crédit agricole.

On revient ensuite à la loi de finances.

L'amendement de M. Touron à l'article 2 ayant été accepté ce matin, cet article 3 et les articles 4 à 8 qui en sont la suite, disparaissent.

On passe à l'article 9 et aux suivants.

L'article instituant un droit sur les chasses gardées est disjoint, d'accord avec la Commission des Finances.

Celle-ci a introduit un article nouveau ainsi conçu :

« A partir du 1er janvier 1909, les taxes établies par l'article 25 de la loi du 9 avril 1898 et par l'article 4 de la loi du 12 avril 1906, en vue de la constitution du fonds spécial de garantie créé à raison des responsabilités des accidents du travail, seront ainsi fixées :

1. Deux centimes additionnels au principal des patentes des industriels visés par l'article 1er de la loi du 9 avril 1898 :

2. Un centime additionnel au principal des patentes des commerçants et chefs de chantiers, dont les entreprises sont énumérées dans la liste arrêtée par le décret du 27 septembre 1906, rendu en exécution de la loi du 12 avril 1906 ;

3. Et, sur les mines, trois centimes par hectare concédé. »

Cet article est dû à l'initiative de M. Fenard. Le sénateur d'Eure-et-Loire en explique l'économie.

L'article est repoussé.

On adopte successivement les articles de 15 à 51. Sur le nombre quelques uns sont réservés, notamment l'article 12 (émission d'obligations à court terme), l'article 20 (auxiliaires du service hydrographique de la marine).

Les articles 32 et 33 qui ajournent le paiement des pensions civiles et les articles 34 et 35 relatifs au paiement des primes à la marine marchande sont repoussés.

Les articles 44 à 47 (modifications à la loi de 1905 sur l'assistance aux vieillards) sont disjoints.

Enfin les articles 52 et 53, touchant les périodes des 28 et 13 jours sont renvoyés à la Commission de l'armée.

La séance est suspendue à sept heures un quart.

Séance de nuit

La séance est reprise à 9 h. 45, sous la présidence de M. DUBOST.

On examine l'article 36 (titularisation des agents techniques auxiliaires du service hydrographique de la marine) qui avait été réservé.

La disjonction proposée par la Commission et combattue par M. THOMSON est repoussée.

On adopte les articles 54 à 76.

L'article 68 (concessions d'eaux) est disjoint.

LES LIQUIDATEURS DES CONGRÉGATIONS

M. LE PROVOST DE LAUNAY voudrait assimiler les liquidateurs des congrégations à des fonctionnaires responsables de leur gestion.

Cette proposition est combattue par M. BOURDON, commissaire du gouvernement. Les liquidateurs, observe-t-il, ne sont que des mandataires judiciaires. Ils ne sauraient être soumis au contrôle de la Cour des Comptes.

M. LE PROVOST DE LAUNAY insiste. — La Cour des Comptes seule est compétente, dit-il, c'est pour cela que vous voulez la tuer.

L'amendement est repoussé par 159 voix contre 69.

M. MONIS mis en cause par le sénateur des Côtes-du-Nord, tient à déclarer qu'il n'a repoussé la proposition de M. Le Provost de Launay que pour des motifs juridiques : qu'il n'a pas essayé de l'enterrer car, lui aussi, le désire voir toute la lumière.

M. CAILLAUX approuve les déclarations de M. Monis : Le Gouvernement, affirme-t-il, est prêt à faire toute la lumière, mais il ne se prêtera pas aux campagnes politiques qu'on veut instituer.

Après une courte réplique de M. LE PROVOST DE LAUNAY, l'incident est clos.

Les derniers articles de la loi sont enfin votés, et M. POINCARE, rapporteur général, annonce au Sénat que les votes de la Haute Assemblée font ressortir une insuffisance supérieure de 1.200.000 francs à celle qui était prévue par la Commission ; elle s'élève, dans l'ensemble, à 58 millions.

Le ministre des Finances est autorisé à émettre des obligations sexenaires pour pareille somme.

L'ensemble de la loi est votée à l'unanimité de 270 voix.

Le Sénat s'ajourne à lundi, 5 heures.

La séance est levée à minuit 35.

Au Maroc

NOS SENTINELLES FONT FEU

Casablanca, 29. — De nombreux cavaliers continuent à apparaître sur les crêtes, mais ne font pas acte d'hostilité.

Vendredi vers midi, les sentinelles des mitrailleuses firent feu sur une bande ennemie qui attaquait une caravane.

Une reconnaissance envoyée trouva deux cadavres, dont celui d'un rekkas.

Le fait se passait à 300 mètres du camp.

Un télégramme du général Lyautey témoigne que les pluies torrentielles tombées depuis trois jours ont défoncé le terrain, rendu provisoirement les mouvements en montagne impossibles et les communications moins faciles, mais la situation n'est pas compromise et les opérations militaires ne sont nullement arrêtées.

Les troupes ont supporté vaillamment les intempéries; les points d'appui ont été fournis de vivres. Enfin, les mesures indispensables ont été prises pour traverser la période de mauvais temps, alléger les convois de ravitaillement, faciliter une nouvelle répartition et l'installation des troupes.

L'état sanitaire est excellent.

L'AMIRAL PHILIBERT
Grand-Officier de la Légion d'Honneur

Le contre-amiral Philibert, qui commande la division navale stationnée au Maroc depuis le début des opérations de Casablanca, est promu à la dignité de grand-officier de la Légion d'honneur.

Cette haute distinction est octroyée par le gouvernement à l'amiral Philibert en reconnaissance des éminents services qu'il a rendus sur la côte marocaine, tant pour les opérations relatives à la participation de la marine aux opérations de guerre que pour le succès de l'organisation qui en a assuré l'efficacité.

ENVOI DE RENFORTS DE CAVALERIE A CASABLANCA

Alger. — Le colonel Déan de Luigné, commandant le 1er régiment de chasseurs d'Afrique, en garnison à Blidah, vient de recevoir télégraphiquement l'ordre du ministre de la guerre de prendre le commandement du régiment de cavalerie en formation pour le corps expéditionnaire de Casablanca.

Le chef d'escadrons Haillot, du 5e chasseurs d'Afrique, est également désigné pour ce régiment.

Voici la composition des cadres du 1er escadron du 5e chasseurs d'Afrique, qui partira lundi d'Alger pour Oran et Casablanca : Capitaine en premier, Piasselle ; capitaine en second, Bichelberger, et les officiers de peloton, lieutenants Varacker, Vallée, Merle et Caran.

EST-CE UN ASSASSIN ?

Paris. — M. Bordère, commissaire spécial de la gare de Lyon, a envoyé au dépôt un nommé Martin Pierre, 29 ans, se disant photographe et habitant, 6, rue de la Santé, à Paris.

Cet individu venant de Lyon avait voyagé sans billet. Il a été trouvé porteur d'un couteau à cran d'arrêt taché de sang et d'une somme de 249 fr. 50.

Il portait une blessure à la lèvre supérieure et à la paupière gauche. Sur ses habits plusieurs taches de sang ont été découvertes. On croit se trouver en présence de l'auteur d'un assassinat.

LA CATASTROPHE DES PONTS-DE-CÉ
On a retrouvé le dernier cadavre

Angers, 29. — On vient de retrouver au Grand-Jars, près de Saint-Gemme-sur-Loire, dans la Loire, le corps de la petite Rivery, âgée de quinze ans, la seule victime de la catastrophe des Ponts-de-Cé qui n'avait encore pu être retrouvée.

Tous nos lecteurs nous disent : Rien de meilleur que le Chocolat Delespaul-Havez. C'est vrai.

TRENTE MILLE FRANCS DE SUCRE DÉTOURNÉS PAR UN EMPLOYÉ

Paris, 29. — Depuis longtemps une importante raffinerie de la rue Riquet, la maison François, s'apercevait de la disparition d'une quantité considérable de sucre. Les détournements pouvaient s'élever à une trentaine de mille francs.

Une plainte fut envoyée au parquet. Les inspecteurs Buisson et Sutty se mirent immédiatement en campagne.

Hier, au moment où ils surveillaient les agissements d'un charretier de la maison, qui avait à opérer des livraisons à Courbevoie, ils constatèrent que ce dernier se détournait de sa route. Dans un café, cent kilogrammes de sucre en paquets furent livrés à un commerçant complaisant. Rue Cardinet, une quantité de cinquante kilogrammes subit le même sort.

L'indélicat livreur fut arrêté au moment où il franchissait l'entrée de Paris à Neuilly.

Cest un sieur Louis Desjardins, 28 ans, demeurant rue Busselin.